

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

Berne, le 31 mars 1977

p.B.15.21.F.(5) - NF/zü

CONFIDENTIEL

ag
LISTE DE DISTRIBUTION

Aux Représentations diplomatiques suisses

Monsieur l'Ambassadeur A. Weitnauer	
Monsieur l'Ambassadeur P.R. Jolles	
Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler	
Monsieur l'Ambassadeur F. de Ziegler	
Monsieur l'Ambassadeur E. Diez	
Monsieur l'Ambassadeur A. Janner	
Monsieur l'Ambassadeur M. Heimo	
Monsieur l'Ambassadeur J. Iselin	
Monsieur l'Ambassadeur A. Hegner	
Monsieur l'Ambassadeur F. Rothenbühler	
Monsieur l'Ambassadeur K. Jakobi	
Monsieur l'Ambassadeur A. Dunkel	
Monsieur l'Ambassadeur P. Bettschart	
Monsieur le Ministre C. Sommaruga	
Monsieur le Ministre Ph. Lévy	
Madame le Ministre F. Pometta	
Monsieur le Ministre J. Cuendet	
Monsieur le Ministre M. Jaccard	
Monsieur le Ministre J. Monnier	
Monsieur le Ministre J. Zwahlen	
Monsieur L. Meier	Monsieur C. Caratsch
Monsieur B. Dumont	Monsieur H. Renk
Monsieur Th. Raeber	Monsieur A. Greber
Monsieur R. Wilhelm	Monsieur P. Troendle
Monsieur E. Andres	Monsieur J. Bucher
Monsieur F. Dubois	Monsieur H. Cuennet
Monsieur F. Muheim	Madame S. Michl
Monsieur F. Blankart	Monsieur M. Conus
Monsieur H. Kaufmann	Monsieur A. Saluz
Monsieur Y. Moret	Monsieur W. Weibel

Divisionnaire C. Weidenmann, Groupement de l'Etat-Major
général du Département militaire fédéral (2 ex.)

Division du commerce du Département
fédéral de l'économie publique (10 ex.)

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

Berne, le 31 mars 1977

CONFIDENTIEL

VISITE OFFICIELLE A PARIS DE MONSIEUR P. GRABER,
CONSEILLER FEDERAL, CHEF DU DEPARTEMENT POLITIQUE,
LES 21 ET 22 MARS 1977

Délégation française

M. Louis de Guiringaud	Ministre français des affaires étrangères
M. François de Laboulaye	Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires politiques
M. Henri Froment-Meurice	Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires économiques
M. Jacques Andreani	Ministre plénipotentiaire, Directeur d'Europe à la Direction des affaires politiques
M. Louis Delamare	Ministre plénipotentiaire, Chef du Service Information et presse, Direction des affaires politiques
M. François Plaisant	Conseiller des affaires étrangères de de l'Europe centrale
M. Claude Martin	Conseiller des affaires étrangères, Cabinet du Ministre

Délégation suisse

M. le Conseiller fédéral P. Graber
M. l'Ambassadeur A. Weitnauer
M. l'Ambassadeur P. Jolles
M. l'Ambassadeur P. Dupont
M. l'Ambassadeur F. de Ziegler
M. l'Ambassadeur A. Hegner
M. le Ministre J. Cuendet
M. le Ministre G. Bodmer
M. F. Dubois
M. F. Nordmann

Ordre du jour

I.	EUROPE	
	- Evolution de la Communauté européenne	p. 3
	- AELE / Sommet de Vienne	p. 4
	- Conseil de l'Europe	p. 4
	- Dialogue Europe - USA	p. 7
	- Relations Est - Ouest et CSCE	p. 8
	- Chypre *)	
II.	C C E I	p. 9
III.	AUTRES PROBLEMES INTERNATIONAUX	
	- Proche-Orient *)	
	- Afrique australe *)	
	- Afrique orientale *)	
	- Algérie / Sahara *)	
IV.	DIVERS	
	- CDDH	p. 12

*) traité en tête à tête

* * * * *

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

du 22 mars 1977

Les entretiens débutent à 9.45 h. au Quai d'Orsay, entre le Ministre des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, et le Chef du Département politique fédéral, M. Pierre Graber, en présence des délégations.

M. de Guiringaud souhaite la bienvenue à la délégation suisse. Comme il s'est, la veille, beaucoup exprimé lui-même sur le Proche-Orient et l'Afrique orientale, il propose à son visiteur de prendre le premier la parole.

Point 1 de l'ordre du jourEUROPE

M. Graber : L'Europe, c'est-à-dire l'Europe occidentale démocratique, est au centre de notre intérêt et de nos préoccupations pour tout ce qui touche à la coopération économique et politique. Elle ne nous cause pas de problèmes politiques. Nous avons le souci de la voir forte et prospère et de la voir rayonner de nouveau dans le monde par ses idées et son élan créateur. Pour ce qui est des relations économiques, on ne peut pas non plus parler de problèmes. Nous éprouvons surtout le désir d'approfondir nos rapports, aussi bien avec la Communauté qu'avec nos autres partenaires européens.

A. Communauté européenne

La Communauté européenne est de loin notre principal partenaire commercial, avec près de 70 % des importations et près de 50 % des exportations suisses. L'accord de libre-échange de 1972, qui est le plus important des quelque 75 textes qui nous lient aux Communautés, a bien fonctionné lors des récentes difficultés économiques, puisque les gouvernements ont su résister aux pressions protectionnistes. La conception de base de l'accord de libre-échange reste satisfaisante et la Suisse ne cherche pas d'autres solutions. D'ailleurs, les raisons politiques (la neutralité) et constitutionnelles (le fédéralisme) qui nous empêchent d'adhérer aux Communautés demeurent toujours valables. Mais les relations économiques, au-delà du domaine commercial, pourraient et devraient se développer même dans les domaines non couverts par l'accord de libre-échange. La clause évolutive de l'accord de libre-échange est une option politique qui va dans ce sens, en dehors de toute contrainte.

Nous pensons plus particulièrement :

- a) à l'intensification des consultations portant sur les conditions générales de fonctionnement de l'accord;
- b) au libre accès aux sources d'approvisionnement, par le démantèlement des restrictions quantitatives à l'exportation.

Vous savez que les relations monétaires et internationales jouent un rôle important pour nous. Nous sommes donc évidemment intéressés à la stabilité monétaire en Europe et aux efforts qui seront faits pour la consolider. Nous mesurons combien le développement de nos relations avec la Communauté dépend des progrès de cette dernière. C'est parce que nous sommes acquis à tout ce qui peut servir au renforcement de la démocratie en Europe que nous voyons avec sympathie les efforts déployés par le Portugal pour adhérer à la CEE, comme aussi l'entrée possible de la Grèce et de l'Espagne. Dans ce contexte, la question se pose à nous de l'extension ordonnée de la zone de libre-échange, de telle manière que la libération des échanges entre les pays méditerranéens, comme la Grèce et l'Espagne, et la CEE, d'une part, et leurs échanges avec nous d'autre part, fassent des progrès parallèles.

Enfin, nous serions heureux d'apprendre comment vous voyez l'organisation et les conséquences pour la Communauté de l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

B. A E L E

Cette organisation va atteindre une étape importante de son développement par le démantèlement tarifaire complet entre ses membres et la CEE, prévu pour le 1er juillet 1977. Un événement de cette taille mérite une analyse de l'acquis et une réflexion sur la marche à suivre à l'avenir entre les pays de l'AELE, comme aussi dans les relations de ces pays avec l'OCDE par exemple. Nous n'avons nulle intention de modifier la structure internationale de l'AELE ou de rechercher un plus grand degré d'intégration; nous ne souhaitons pas non plus la politiser ni en faire une sorte de bloc. L'objectif principal du sommet est d'examiner ce qui peut être fait pour améliorer et développer le libre-échange en Europe, en accord avec la CEE, et pour le protéger contre des perturbations extérieures éventuelles. Les pays membres de l'AELE entendent également manifester leur volonté de participer activement au succès des grandes négociations internationales en cours, telles que le Tokyo Round et le dialogue Nord-Sud, et manifester aussi leur soutien aux efforts faits pour développer la coopération atlantique et améliorer les relations est-ouest. Notre but principal est de promouvoir de manière pragmatique la coopération entre les pays de l'AELE et ceux de la CEE.

C. Coopération politique

La neutralité de la Suisse ne nous a pas empêchés de suivre avec un très grand intérêt les efforts des Neuf en vue de la concertation politique. Nous nous réjouissons chaque fois qu'elle aboutit à une prise de position commune. Il n'y a pas de doute à nos yeux que la collaboration des membres de la CEE en matière de politique étrangère à tous les niveaux a fait dans certains domaines des progrès indiscutables, par exemple pour la préparation de la dernière Assemblée générale des Nations Unies ou pour les problèmes de la Méditerranée orientale. Nous devons reconnaître cependant que ce complexe de problèmes mêlant la Turquie, la Grèce et Chypre montre bien les limites d'une intervention efficace des pays européens et la nécessité d'un engagement et d'une médiation des Etats-Unis. Nous ne sommes d'ailleurs pas seulement des spectateurs attentifs, nous nous voulons disponibles et prêts à tous les bons offices que l'on pourrait requérir de nous. Mais la Suisse ne peut prendre part à cette coopération, vu sa politique de neutralité. D'ailleurs, il ne semble pas qu'on attende davantage de sa part.

D. Conseil de l'Europe

Les échanges de vues de caractère politique entre nous doivent trouver un autre cadre et il nous semble que le Conseil de l'Europe est particulièrement approprié. C'est devenu un forum extrêmement utile, comme on en a eu récemment la preuve pour des échanges de vues politiques entre démocraties occidentales. Depuis quelques années, ces discussions ont lieu au niveau des experts, par exemple sur la CSCE. J'ai donc à l'esprit

- 5 -

quelques questions à vous poser à propos de la coopération politique en Europe. Est-ce que, à votre avis, il existe des chances pour que la coopération politique entre les Neuf soit approfondie, tout en conservant son caractère interétatique ? Selon votre opinion, dans quels domaines la coopération politique pourrait-elle devenir active dans un proche avenir ? Et quelles sont vos vues sur le Conseil de l'Europe et sa valeur comme forum pour discuter les questions politiques et comme organisation où nous pouvons faire avancer l'harmonisation du droit, l'extension des institutions sociales, la défense des droits de l'homme ? Enfin, pensez-vous qu'on pourrait mieux articuler les relations entre la Communauté et le Conseil de l'Europe ?

M. de Guiringaud : J'ai suivi avec grand intérêt votre exposé sur la manière dont la Suisse envisage ses rapports avec le reste de l'Europe. Votre idée fondamentale est de rester en contact avec l'Europe en dépit des limites traditionnelles qui découlent de votre statut de neutralité. Du côté français, nous sommes très heureux de toutes les occasions que nous avons de mener avec vous des politiques parallèles ou convergentes, sans vouloir vous arracher à la neutralité. Il y a quatre enceintes dans lesquelles nous sommes heureux de vous retrouver:

- a) le Conseil de l'Europe où nous pouvons discuter avec l'ensemble des Européens des problèmes communs à toute l'Europe,
 - b) la CCEI, enceinte restreinte mais représentative, où la France a insisté jusqu'à la limite de ce qui était possible pour que la Suisse soit choisie comme participant du côté des pays développés,
 - c) les organisations spécialisées des Nations Unies, où nous avons eu des échanges de vues fort utiles, malgré votre absence de l'Assemblée générale,
 - d) enfin la CSCE, sur laquelle je reviendrai.
- A) Vous me demandez quelles sont les chances d'un approfondissement de la coopération politique des Neuf et dans quels domaines elle peut devenir plus active.

Les Neuf ne cessent d'approfondir leur coopération politique, animés qu'ils sont d'un même idéal démocratique et des mêmes préoccupations générales pour préserver la paix et la stabilité en Europe et dans le monde. Cependant, le domaine spécifique de la coopération politique n'est jamais défini à l'avance. Il est fonction des événements qui surgissent dans le monde, des menaces de crise ou de tensions qui amènent les Neuf à définir une politique. Ainsi le Proche-Orient et l'Afrique australe. Un autre secteur où la coopération est quasi instinctive, c'est le dialogue euro-arabe qui était à l'origine une concertation économique et qui a évolué vers un volet politique.

- B) Vous me demandez encore comment articuler les rapports entre le Conseil de l'Europe et les Communautés. A notre avis, il n'y a pas lieu d'institutionnaliser ces rapports. Les Communautés déploient leurs actions spécifiques dans des domaines couverts par le Traité et que

./.

- 6 -

nous n'avons pas à discuter ailleurs. En revanche, nous nous prêtons volontiers à l'établissement de contacts avec tous les membres.

M. de Laboulaye : Il y a d'ailleurs des réunions des hauts fonctionnaires qui ont débuté en 1974, à l'instigation de la Suisse, pour traiter notamment de la CSCE; ces réunions fonctionnent à satisfaction et leur rythme pourrait s'accélérer en vue de Belgrade.

M. de Guiringaud : Pour ce qui est de la CSCE, nous avons eu des conversations avec certains pays de l'Est sur une base bilatérale : les Polonais à Vienne, les Tchécoslovaques à Paris - que j'ai moi-même rencontrés - et aussi à un autre niveau avec les Roumains, les Bulgares et les Hongrois.

M. Andreani : Dans notre esprit, l'application des accords d'Helsinki dépend d'accords bilatéraux car l'Acte final ne doit être considéré que comme une conception générale. C'est dans ce sens d'ailleurs que le Président Giscard d'Estaing s'était prononcé dans son discours d'Helsinki. Nous avons proposé aux pays communistes des consultations bilatérales portant sur le problème multilatéral de l'amélioration de la détente en Europe et, en même temps, sur la possibilité d'améliorer les relations entre la France et les pays considérés, afin de concrétiser l'Acte final, que nous avons ainsi passé en revue avec nos interlocuteurs. C'est une méthode qui a été acceptée. On a pu ainsi enregistrer quelques progrès là où cela n'a pas été trop délicat et là où l'on ne menace pas le régime. C'est une approche qui paraît bonne et qui est justifiée par le contenu concret des résultats, même s'il est difficile de s'attendre à des progrès spectaculaires.

AELE - CEE

M. Froment-Meurice : Nous avons été très satisfaits de votre commentaire sur les relations entre la Communauté et la Suisse. J'ai noté ce que vous avez dit de l'utilisation de la clause évolutive et de son extension à d'autres domaines, comme aussi du fait que le libre-échange va être étendu à la quasi-totalité des produits industriels. La conception suisse est proche de la nôtre, pragmatique, et vous n'envisagez pas une évolution différente de celle qui a cours jusqu'à présent. Nous comprenons aussi qu'à partir du mois de juillet, se pose le problème du maintien et de l'approfondissement du libre-échange et des efforts à entreprendre pour lui donner le maximum de souplesse. Dans cet esprit, nous sommes d'ailleurs prêts à coopérer avec les autres Etats de l'AELE pour défendre les principes de la liberté des échanges commerciaux - comme c'est le cas aux négociations multilatérales du GATT où nos vues paraissent assez proches. Je constate donc que l'AELE suivra la même orientation que jusqu'à présent, malgré certains projets que d'aucuns pourraient avoir. Nous avons également relevé votre commentaire relatif au renforcement de la stabilisation monétaire en Europe. S'agit-il de l'affirmation générale d'une tendance bien connue ou d'une signification particulière ?

- 7 -

M. Graber : La neutralité suisse n'est pas une fin, c'est un moyen, le plus efficace pour sauvegarder notre indépendance, mais dans l'état où se trouve l'Europe d'aujourd'hui, on ne voit pas de solutions de rechange. On pourrait en imaginer mais pas aujourd'hui. Cela entraîne que nous avons moins de contacts sur le plan multilatéral, d'où l'importance d'une rencontre comme celle de Paris. Pour ce qui est de la CCEI, je ne voudrais pas manquer de remercier la France de son intervention en notre faveur. Quant aux meilleures relations que la Communauté pourrait entretenir avec le Conseil de l'Europe, je ne songe en rien à les instituer, ce ne serait pas réaliste, mais l'accent devrait être mis sur une conception commune, la Charte sociale, les droits de l'homme et l'harmonisation du droit.

M. Jolles : Je voudrais juste faire quelques remarques très brèves sur ce qu'a dit M. Froment-Meurice. Je note qu'il y a une large convergence de vues pour ce qui est de l'avenir des relations entre l'AELE et les Communautés. Encore faut-il le dire tout haut, comme pour faire écho à ce que dira le sommet de Vienne. Il est très important que ce dernier ne se déroule pas en vase clos. C'est pourquoi nous tenons à vous renseigner en détail sur la préparation et les résultats du sommet et nous verrons avec vous et vos autres partenaires de la Communauté quel écho ce sommet pourrait avoir. En effet, nous croyons à l'avenir du libre-échange et nous cherchons sans cesse à en améliorer les mécanismes. L'amélioration principale à envisager concerne, à côté de la liberté d'accès aux marchés, celle du libre accès aux ressources qui en est le corollaire, soit l'absence de politiques d'exportation discriminatoires. La remarque du Conseiller fédéral Graber sur la coopération monétaire a une portée à la fois générale et particulière, car pour tout ce qui touche au plan monétaire, la Suisse est prête à examiner sa collaboration étant donné l'importance de son rôle.

M. de Guiringaud : Nous poursuivons en effet nos réflexions dans ce domaine et nous rendons hommage à l'esprit de solidarité que vous manifestez sur le plan monétaire, tant il est vrai que le désastre d'une monnaie occidentale serait fatal à toutes les monnaies. Je ne reviendrai pas sur l'effort fait en France, si ce n'est pour mentionner que le plan Barre vise à la défense de la stabilité monétaire par la lutte contre l'inflation.

Relations Europe-Etats-Unis

M. Graber : Le Président Carter a rapidement mis en oeuvre une politique de consultations accrues avec ses partenaires du Marché commun et de l'OTAN. Nous devons attendre le sommet de Londres pour voir ce que signifie cette nouvelle attitude et nous suivons naturellement avec intérêt ce qui peut résulter de ces efforts, notamment dans le domaine Nord-Sud. A propos du sommet, nous pensons qu'un cadre approprié pour discuter du rééquilibrage économique mondial est l'OCDE où on trouve de nombreux Etats, y compris de petits Etats. La tentation des grands est de contraindre les pays économiquement forts, c'est-à-dire

bénéficiant d'un excédent de la balance des paiements (République fédérale d'Allemagne, Japon), à financer les pays en développement pour que ceux-ci puissent acheter des biens français, anglais, américains, etc.

C S C E

M. Graber : Notre préoccupation essentielle est de préserver avec la CSCE une possibilité de discussion intereuropéenne pour l'avenir. L'Acte final d'Helsinki a pénétré dans les opinions publiques aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Un profond changement d'attitude s'est produit chez nous depuis que les "dissidents" des pays est-européens se réclament de l'Acte final. L'opinion publique attend de nous un soutien en faveur des "dissidents". Si ce problème ne peut pas être escamoté à Belgrade, nous sommes cependant résolus à agir avec prudence. Les "dissidents" forment un groupe peu nombreux qui n'a pas grande influence en Union soviétique. L'Occident doit veiller à ne pas encourager des actions qui pourraient conduire à la répétition des révoltes du passé, dont il a dû suivre l'écrasement sans pouvoir rien faire. La discussion sur les résultats de l'Acte final doit être franche et complète, sans accepter qu'on se borne à une simple présentation par chaque participant des progrès qu'il a réalisés. Cependant, nous devons éviter la polémique qui pourrait entraîner une perte des résultats acquis. La réunion préparatoire du 15 juin a pour tâche d'organiser en détail la discussion proprement dite et de préparer la procédure pour transformer les conclusions de la discussion en actes concrets. Les questions de substance ne devront pas être traitées sur le fond à Belgrade mais dans des comités d'experts. Belgrade devra leur donner des mandats précis. La continuité de la CSCE doit être assurée sans que la conférence soit institutionnalisée, c'est-à-dire qu'il faudra fixer la date et le lieu d'une nouvelle conférence comme celle de Belgrade qui pourrait avoir lieu dans deux ou trois ans. La Suisse fera connaître les lieux et dates proposés pour la réunion d'experts sur le SRPD. Elle attache une grande importance au forum scientifique mentionné dans l'Acte final. A relever que lors de son récent séjour à Moscou, notre négociateur, M. Bindschedler, n'a pas recueilli d'écho favorable au SRPD, ce qui n'est pas surprenant.

M. de Guiringaud : Votre approche et votre jugement sur Helsinki rejoignent les nôtres. En France on critiquait le gouvernement, on l'accusait de s'être soumis; on se rend compte aujourd'hui que c'est peut-être l'Union soviétique qui a fait un marché de dupes : elle a fait confirmer un statu quo territorial que personne ne remettait en cause et elle a dû adopter des clauses sur les droits de l'homme, analogues certes à celles de l'ONU mais dans le cercle plus restreint des trente-cinq pays européens, dans une période où les moyens de communication jouissent d'une audience formidable. Cet engagement en faveur des droits de l'homme a reçu une grande publicité et le caractère répressif du régime peut être contesté. Quant au phénomène des contestataires, il est en effet difficile d'en apprécier la portée car on a tendance à l'exagérer à cause de la notoriété de ses porte-parole. Mais nous penchons plutôt pour l'hypothèse que ce n'est pas un phénomène négligeable, et les réactions très vives de Brejnev qu'on nous rapporte

- 9 -

ce matin semblent indiquer que ce n'est pas un phénomène superficiel. Le fait qu'un nombre croissant de personnes se réclament de l'Acte d'Helsinki montre qu'il y a quelque chose de nouveau dans la politique intérieure de l'Union soviétique. Sans en exagérer l'importance, nous constatons qu'il y a là un progrès.

Pour ce qui est du problème des "dissidents", il est plus important pour les pays satellites, et c'est la raison principale de l'agacement soviétique à ce sujet. Sur Belgrade, nous avons la même approche que vous. Nous ne pensons pas qu'il faille rédiger un nouveau document; on ne renégocie pas un supplément à l'Acte final; tout au plus devrait-on publier un communiqué final qui refléterait le thème général des discussions. En revanche, nous pensons que le débat général devrait être ouvert à la presse, car l'élément public est le plus important.

M. Graber : D'accord avec vous. L'allusion à Brejnev est tout à fait adéquate mais il me semble que sa réaction va au-delà de l'agacement et qu'il éprouve de véritables difficultés intérieures à cause de l'Acte d'Helsinki.

Point 2 de l'ordre du jour

C C E I

M. Graber : Je tiens tout d'abord à remercier de nouveau le Gouvernement français et vous-même, Monsieur le Ministre, pour le rôle personnel que vous avez joué dans la préparation et le déroulement de cette conférence. La Suisse continue à attacher une grande importance au succès de la CCEI qui entre dans une phase décisive et qui occupe à nos yeux une place centrale dans le dialogue Nord-Sud au sens large. Pour le moment, ce succès est loin d'être garanti. Les difficultés à surmonter restent considérables. Il ne reste que deux mois en effet pour mettre au point une plateforme de négociations entre les Huit, la présenter aux 19 et enfin négocier l'accord final. C'est dire à la fois l'importance et l'urgence que revêtent les contacts diplomatiques entre les Huit. Après les premiers contacts qui ont eu lieu à Paris, il apparaît que les positions de la nouvelle administration américaine évoluent dans le sens d'une plus grande ouverture et d'un pragmatisme accentué, mais nous sommes moins au clair sur l'évolution de la Communauté. En tout état de cause, l'évolution en cours devrait mettre les Huit en mesure de faire aux 19 des propositions qui représenteraient un progrès concret dans la voie de la coopération internationale, sans servir toutefois de "percée" vers le nouvel ordre économique international.

Pour ce qui est de la substance, il semble bien qu'un engagement général pour accroître l'aide publique au développement figurera parmi les principaux résultats de la CCEI. A cet égard, la Suisse sera placée comme vous le savez dans une situation fort difficile puisque le

- 10 -

peuple suisse, dans une proportion de 55 à 45, a refusé les crédits que nous lui demandions pour participer à la reconstruction de l'AID. Dans cette majorité on trouve aussi bien la voix de ceux qui sont hostiles par principe à l'aide au développement que de ceux des milieux qui se méfient de l'aide financière publique, entachée à leurs yeux d'un caractère intéressé qui la rend indésirable. La tâche prioritaire du gouvernement suisse est d'encourager une évolution favorable de l'opinion publique concernant l'aide au développement et cela prendra un certain temps. Notre position sur la question de l'endettement pourrait en revanche être moins problématique que sur l'aide publique. A ce sujet, plus précisément, le désendettement des pays les plus pauvres : il nous intéresserait de savoir comment vous estimez les chances d'aboutir de l'offre d'une action immédiate d'aide publique en faveur de ces pays. Si une telle action spéciale et immédiate s'avérait possible, nous serions intéressés à ce que les pays donateurs puissent jouir d'une certaine flexibilité dans le choix des moyens. En dépit de nos difficultés en matière d'aide publique, nous aimerions pouvoir participer aux actions spéciales d'aide publique sous forme de désendettement et nous serions heureux de pouvoir compter à ce sujet sur la compréhension de la Communauté pour notre situation très particulière.

Un autre sujet clé de la CCEI est celui des produits de base. Nous avons constaté avec satisfaction que les Etats-Unis et la CCEI ont accepté d'entrer en matière à la CNUCED sur la question du fonds commun. L'idée défendue en mai dernier à Nairobi par le Ministre Fourcade d'un fonds commun de péréquation entre les fonds des divers accords par produit semble faire son chemin parmi les pays industrialisés. Toutefois, il est probable que la négociation de Genève n'aboutira pas à des résultats définitifs. Aussi nous intéresserait-il de savoir si la position communautaire sur les matières premières est suffisamment constructive ou si elle reste encore en deçà de ce qu'il faut pour donner une impulsion positive aux négociations de la CNUCED.

La Suisse attache de l'importance à un certain équilibre dans les résultats de la CCEI. C'est l'intérêt général de la négociation. Elle souhaite dans ce sens que la conférence parvienne à des conclusions relatives aux flux privés et qu'elle contribue à l'amélioration du climat de manière à favoriser les investissements directs dans le Tiers monde.

Un volet commercial qui donnerait un nouvel élan au Tokyo Round serait certainement utile.

A notre avis, un résultat équilibré de la CCEI ne saurait faire abstraction du domaine de l'énergie. D'ailleurs, au départ, l'énergie devait être le sujet principal de la CCEI, puis nous avons élargi la gamme des thèmes de cette conférence. Mais quelle devrait être notre attitude si dans le domaine de l'énergie, aucun résultat tangible ne pouvait être obtenu, que ce soit un accord sur quelques principes simples en matière d'approvisionnement et de prix ou l'élargissement d'un mécanisme de consultation et de coopération?

La question d'une éventuelle suite de la CCEI après la réunion ministérielle dépendra beaucoup évidemment des résultats de la conférence.

Mais, quant à nous, si par ses résultats, la CCEI démontre l'aspect positif de la formule, nous ne nous opposerions pas à ce que l'on maintienne d'une manière ou d'une autre ce forum, car il serait utile pour les pays industrialisés et les pays en développement de pouvoir y faire régulièrement le point de l'ensemble des négociations Nord-Sud, et même de donner, le cas échéant, des impulsions à ces négociations, en ayant à coeur également le bon fonctionnement de l'économie mondiale.

M. de Guiringaud remercie le Chef du Département. Vos vues rejoignent les nôtres sur beaucoup de points. D'abord, nous attachons une grande importance à cette conférence et pas seulement parce que c'est une initiative de la France; mais l'utilité de la conférence ne nous en paraît pas moindre aujourd'hui que lorsque nous en avons lancé l'idée. La conférence a démontré sa valeur et son intérêt grâce au fait qu'il s'agit d'une enceinte restreinte mais représentative. Cependant, il n'y aura pas de conclusions concrètes sur des points déterminés. La conférence a eu un effet pédagogique sur les deux parties et c'est son principal résultat :

- a) sur les pays en développement, elle a favorisé la prise de conscience des interdépendances. Ces pays ne tiennent plus le langage qui était le leur, par exemple lors de la 6ème Assemblée spéciale des Nations Unies en avril 1974. Il reste bien sûr en toile de fond des textes tels que la Charte de Manille - mais les responsables savent bien qu'ils ont un caractère doctrinaire et des buts de propagande. Si on les avait suivis à la lettre quant aux objectifs et aux moyens, on aurait abouti à une paralysie dont ces pays auraient été les premiers à souffrir. La conférence de Paris a donc atteint un résultat des plus importants.
- b) Il est vrai que les pays industrialisés ne se sont pas encore mis d'accord sur une plateforme commune. On reparlera d'ailleurs de cette divergence à Rome. Mais il y a une évolution nette vers une générosité nouvelle et l'attitude des Etats-Unis influera sur certains de nos partenaires, ce qui permettra de rapprocher les positions et de donner en partie satisfaction aux pays en développement. Ceux-ci ne recevront pas tout mais des progrès seront accomplis en vue de poursuivre dans d'autres enceintes les négociations Nord-Sud.

Maintenant, pour ce qui est des suites, nous ne sommes pas favorables à une institutionnalisation de la conférence. Ce fut une enceinte utile, qui le sera encore davantage jusqu'à la fin de la négociation, mais la maintenir comme enceinte permanente pourrait plutôt nous gêner, en créant des pressions supplémentaires sur les pays industrialisés en vue de les amener à de nouvelles concessions et de nouveaux ajustements.

En revanche, si la Conférence ministérielle décidait de maintenir la Commission sur l'énergie, ou à tout le moins son secrétariat, ce qui permettrait de poursuivre des contacts sur le thème de l'énergie, nous y verrions un avantage pour les deux camps. A ce que nous savons, les Saoudiens ne seraient pas opposés à cette formule. Pour résumer notre position, je dirai qu'autant nous ne souhaitons pas instituer la CCEI,

- 12 -

autant nous pensons qu'il ne serait pas mauvais que, le cas échéant, si la crise réapparait, sa structure puisse être remise en activité.

M. Graber : Je vous remercie. L'argument est objectivement valable pour l'énergie puisqu'il n'y a pas d'enceinte appropriée pour en discuter.

M. Jolles : Nous avons également des contacts avec certains représentants arabes, mais nous en avons retiré l'impression qu'ils seraient plutôt réticents à maintenir la Commission de l'énergie si elle était limitée à des consultations sur ce seul domaine. Ils ont au contraire la tendance à faire de l'énergie un des éléments seulement de l'ensemble des problèmes économiques qu'ils souhaiteraient aborder à l'avenir. A vous entendre, il y aurait un revirement de la position séoudienne. L'Arabie séoudite serait donc maintenant favorable. Pouvez-vous nous préciser ce point ?

M. de Guiringaud : J'hésiterais à parler d'un revirement, mais quand nous en avons parlé à Riad, les Séoudiens, au début de janvier, n'ont pas été négatifs.

M. Froment-Meurice : Il y a des nuances dans les positions arabes qui sont loin d'être unifiées. L'Arabie séoudite est plus modérée et pro-occidentale. Elle est davantage disposée à chercher un accord sur ce terrain. Elle est encline à des conversations ad hoc. L'Iran, en revanche, manifeste davantage de réticences. Il y a la question de l'indexation du prix du pétrole et il est évident qu'une discussion limitée à l'énergie ne serait pas satisfaisante. Mais de mon dernier contact avec M. Pérez Guerrero, je retiens qu'il sentait devoir donner au groupe des Huit une certaine compensation en échange des progrès attendus de leur part dans le domaine des matières premières et du désendettement. Nous pourrions obtenir quelque chose; le tout est de l'habiller; par exemple : structures permettant des consultations sur l'ensemble des problèmes économiques, y compris l'énergie.

Point 4 de l'ordre du jour

C D D H

M. de Guiringaud : La Suisse héberge et préside la Conférence du droit humanitaire dont nous souhaitons qu'elle aboutisse à un résultat. Mais j'avoue n'être pas très informé personnellement de l'état des débats.

M. Graber remercie de l'intérêt accru de la France pour cette question. Parler aujourd'hui d'une extension du droit humanitaire est un pari téméraire. L'acquis n'est pas rien d'ailleurs, quand on songe à la protection des populations civiles. Il demeure quelques sujets délicats et explosifs à traiter : les mercenaires, les guérilleros et les

- 13 -

représailles notamment. Jusqu'à présent, la conférence a "traîné les pieds". Mais la volonté d'en finir existe maintenant chez tous les gouvernements. C'est un compromis difficile à négocier, mais les vues convergent, à condition qu'aucun Etat ne joue au trouble-fête, et nous serions heureux que la France soit un facteur de conciliation et favorise l'heureux aboutissement de la conférence dans le sens d'une amélioration du droit humanitaire existant.

M. Graber propose de parler encore de l'Afrique australe en privé, lors du déjeuner, puis remercie le Ministre français de cet entretien enrichissant et l'invite à se rendre en Suisse l'an prochain et à reprendre contact auparavant lors d'un prochain séjour privé de M. de Guiringaud en Suisse.

Le Ministre français remercie à son tour de cet entretien utile et profitable qui, dit-il, contribuera à améliorer les relations entre les deux pays.

Le Chef du Département avait eu le 21 mars un entretien en tête à tête avec M. de Guiringaud, qui a porté sur le Proche-Orient et l'Afrique orientale.

Avec le Président de la République, qui l'a reçu à 11.30 h. le 22 mars, il a traité de certains aspects des relations est-ouest et nord-sud.

Enfin, l'audience du Premier Ministre, M. Raymond Barre, l'après-midi du même jour à 15.30 h., a été consacrée à quelques problèmes économiques et monétaires internationaux.

*

*

*

- 14 -

Toast prononcé par M. Louis de Guiringaud, Ministre français
des affaires étrangères, lors du dîner du 21 mars 1977,
au Quai d'Orsay

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue ce soir au Palais des affaires étrangères. Vous y êtes déjà venu voilà cinq ans, en avril 1972. C'est-à-dire que vous n'y êtes pas venu depuis cinq ans. C'est long : c'était trop long. C'est pourquoi vous êtes convenu avec mon prédécesseur en juin 1976 que ces consultations ministérielles auraient lieu désormais chaque année, et que nos directeurs politiques se retrouveraient aussi entre-temps une fois par an.

Dans ce resserrement de nos relations politiques je vois d'abord l'oeuvre de nos ambassadeurs : M. Claude Lebel qui est à Berne depuis dix-huit mois et dont vous avez déjà pu mesurer l'énergie et l'activité; M. Pierre Dupont qui va bientôt quitter Paris après une longue mission de dix années. Tout le monde connaît la compétence de votre ambassadeur et la place qu'il a su prendre dans la société parisienne. Je tenais à lui rendre, dans la circonstance qui nous réunit, un hommage particulier.

Mais les efforts des hommes ne réussiraient pas s'ils allaient contre la nature des choses. Ce resserrement des rapports politiques franco-suisse correspond aux traditions du passé comme aux réalités du présent.

Monsieur le Conseiller fédéral, César écrit dès le début de ses Commentaires : "Les Helvètes l'emportent par leurs vertus sur les autres Gaulois" "Helvetii reliquos Gallos virtute praecedunt". Ces quelques mots inspirent au moins deux remarques.

D'abord que les Helvètes sont eux aussi des Gaulois : nous autres Français ne sommes pas seuls à pouvoir revendiquer cette origine comme nous sommes parfois enclins à le faire. Nos deux nations sont soeurs.

Ensuite, ces Gaulois de Suisse valent mieux que les autres. Sans doute César pensait-il surtout à la valeur militaire, et c'est bien dans les combats que se sont noués les premiers liens entre les cantons et l'ancienne monarchie. Mais aujourd'hui encore les vertus suisses, en dépit de l'envie, restent admirables : aujourd'hui où nous mesurons les talents des nations en taux de chômage ou en taux d'inflation, les résultats atteints par la Suisse mériteraient toujours les éloges et nous voudrions bien les élever. Et sur le plan extérieur, la Suisse, dans le respect de sa neutralité, fait entendre de plus en plus une voix qui se fait écouter. Je n'en veux pour preuve que le rôle joué par vos délégations dans les débats de la Conférence sur la sécurité

- 15 -

et la coopération en Europe, dans ceux du Conseil de l'Europe, à la Conférence sur la coopération économique internationale.

Il y a beaucoup à attendre de nos consultations. Elles traduisent sur le plan politique les relations étroites qu'entretiennent les deux pays sur le plan économique et sur le plan culturel. Elles correspondent aussi aux liens qui résultent de la présence dans chacun des deux pays d'une importante colonie originaire de l'autre. Permanents ou frontaliers, de nombreux Français travaillent en Suisse. En France vos compatriotes apportent le concours de leur technique, de leur talent, pour ne pas dire plus quand on songe à ceux qui nous ont fait l'honneur de venir ici et qu'il m'est agréable de remercier et de féliciter. Voilà le gage humain de l'amitié entre deux pays que nous célébrons ce soir.

Monsieur le Conseiller fédéral, je lève mon verre en l'honneur de M. Furgler, Président de la Confédération suisse, en votre honneur, au bonheur du peuple suisse, à un avenir franco-suisse digne du passé.

* * *

*

Discours prononcé par M. Pierre Graber, Conseiller fédéral, lors du dîner offert par le Ministre français des affaires étrangères, au Quai d'Orsay, le 21 mars 1977

Entre nos deux pays, les relations furent toujours étroites et remontent à la nuit des temps. Pourtant, ni la géographie, ni l'histoire ne peuvent à elles seules rendre compte de ce qu'il y a de plus profond dans nos rapports. Je pense à tout le riche patrimoine d'idées et de sentiments que nous partageons et qui donne une saveur si particulière à notre coopération. Mais l'amitié franco-suisse n'est pas seulement un héritage à préserver; elle est un dialogue largement ouvert sur les problèmes de l'heure.

L'idée commune que nous nous faisons de l'homme, de sa dignité et de sa mission, nous ne l'avons pas seulement puisée aux mêmes sources humanistes et chrétiennes de notre civilisation. Elle est aussi le fruit d'un apprentissage séculaire de la liberté, qu'avec des vicissitudes diverses nous avons poursuivi les uns et les autres.

Dans ce patient effort, les échanges entre la Suisse et la France furent innombrables, féconds et mutuellement bénéfiques. Il ne s'agit pas d'en dresser ici le bilan ni de suivre à la trace nos influences réciproques. J'invoquerai un seul cas, exemplaire entre tous : ce fut sans doute pour échapper à son propre tourment, qu'un citoyen de Genève forgea le plan d'une cité meilleure. L'écho de son inquiétude ne laissa pas la France intacte, où il hâta peut-être l'ébranlement qui devait ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité le jour où furent proclamés ici même les droits de l'homme et du citoyen. Mais, à peine éclos, la liberté parut à nouveau confisquée et ce fut alors un petit vent frondeur venu de Coppet qui annonça son prochain rétablissement.

Après d'ultimes tribulations, nos ancêtres et les vôtres cédèrent enfin à l'illusion généreuse de croire que la liberté avait définitivement gagné la partie et que son avènement universel était inscrit dans les lois de l'histoire. On les aurait sans doute surpris et déçus en leur révélant qu'un siècle plus tard le mot "démocratie" aurait effectivement cours sur toute la surface du globe, mais que la réalité qu'il est censé traduire - et pour laquelle tant de sacrifices avaient été consentis - serait un peu partout remise en cause.

Quant à nous, si nous adhérons en profondeur à l'idée que nous nous faisons des droits de l'homme, alors nous pouvons redire, comme nous l'avons affirmé à la tribune d'Helsinki, que la liberté est plus percutante que l'oppression. Mais, à vouloir aujourd'hui précipiter les choses et forcer le cours des événements on risquerait seulement d'exposer à des rigueurs prématurées les jeunes floraisons qu'on a vu se lever sur des terres imprévues.

Nous savons aussi que l'avenir de la liberté dans le monde dépend dans une large mesure de l'état de notre continent. Non seulement parce que

- 17 -

deux guerres fratricides ont fait de lui l'enjeu capital d'une compétition aux dimensions planétaires. Mais parce que c'est notre conviction que, face aux défis les plus pressants de l'heure, il est en mesure d'apporter une réponse irremplaçable.

Je ne vous surprendrai pas en vous rappelant que mon pays est situé au coeur de l'Europe et qu'ainsi rien de ce qui la concerne ne peut lui être indifférent. Au contraire, il en a vécu les péripéties; il a profité de son essor, pris sa part à son rayonnement et pâti de ses divisions. Rien ne serait dès lors plus injuste ni plus faux que l'image d'une Suisse repliée sur elle-même et tirant je ne sais quelle honteuse prospérité des épreuves de ses voisins. A défaut de nos sentiments, les chiffres sont là pour attester que nous sommes largement bénéficiaires de vos progrès et tributaires de vos difficultés, c'est-à-dire en un mot, étroitement solidaires les uns des autres.

C'est pourquoi nous attachons un très grand prix à l'institution de rapports étroits et confiants entre les pays qui composent la grande famille de l'Europe démocratique. Qu'ils se rencontrent à Strasbourg ou ailleurs, ce dont ils ont à débattre en commun doit, selon nous, s'étendre en définitive à tous les domaines où il est si urgent que l'Europe, dont ils se réclament, fasse entendre sa voix, avec la cohésion et l'autorité que ses interlocuteurs attendent d'elle.

A point donné, le grand débat engagé avec les pays situés au sud de la ligne mondiale de prospérité va lui offrir une vaste carrière où déployer hardiment l'élan d'une vision imaginative et généreuse. L'idée de cet indispensable dialogue est due, nous ne l'avons pas oublié, à une initiative du Président de la République française. Nous nous rappelons aussi quel fut votre rôle personnel, Monsieur le Ministre, quand il s'est agi d'élaborer les mécanismes qui ont permis à la Conférence de Paris d'entrer dans le vif des sujets inscrits à son ordre du jour.

Mais bien au-delà du dialogue entamé à Paris, nous sentons tous qu'une des tâches majeures que nous devons à coup sûr transmettre encore aux générations à venir sera celle d'acheminer vers un niveau et un mode de vie supportables les dizaines de millions d'hommes dépourvus du nécessaire. Les pays qui ont connu, comme les nôtres, la chance historique de pouvoir assimiler sans hâte le bénéfice des plus riches civilisations et de bâtir ainsi leur prospérité pas à pas et dans l'indépendance nationale, ont une responsabilité éminente vis-à-vis des peuples pris dans les affres d'une mutation tumultueuse.

* *

*

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Laissez-moi conclure en saluant les liens millénaires qui nous unissent. L'intensité et l'ampleur de nos relations; la conscience de nos intérêts réciproques; les idéaux et les espoirs que nous partageons, en un mot,

./.

- 18 -

l'ancienne et jeune amitié qui nous lie, sont pour nous d'un très haut prix.

A cette amitié vivante, qui nous fait réagir à l'unisson devant les grands problèmes de l'heure et considérer l'avenir d'un même regard :

A cette amitié vraiment exemplaire, je lève mon verre.